

Vos contacts

IFRB PAYS DE LA LOIRE
02 40 20 36 66
contact@paysdelaloire.ifrb.fr

Durée

3,00 jour(s), 21 :00 heures

Coût de la formation

780€ HT forfait/ personne

Public

Gestionnaire paie, assistant(e) RH, comptable.
Toute personne désirant s'initier aux techniques de la paie et acquérir une connaissance générale des principes de paie du BTP.

Pré requis

Toute personne qui souhaite maîtriser les techniques de base de la paie et vérifier ses connaissances.

Effectif

De 8 à 12 participants

Formateurs

Marie MAZUEL - consultante

Moyens pédagogiques et supports

Méthode pédagogique :

Alternance d'apports théoriques et d'exemples concrets.
Analyse des bulletins de salaire, de tableau de vérification des réductions de charges.
Echanges d'expérience entre les participants et le formateur expert et praticien de la paie.
Evaluation de la formation et analyse de l'atteinte des objectifs.
Un support et des documents informatisés sont adressés à chaque stagiaire.

Informations complémentaires

Objectifs

Connaître les dispositions spécifiques du BTP (petits et grands déplacements, règle de l'absence, abattement, congés payés).

Établir les bulletins de paie des salariés du BTP.

Limiter les risques de redressement en matière sociale et fiscale.

Programme :

Les conventions collectives à appliquer, le respect des classifications des salariés.

Les mentions obligatoires du bulletin de paye

Le salaire de base.

Les congés payés dans le BTP :

- Les obligations de l'employeur
- Les conséquences pratiques sur la paie

Maîtriser les heures supplémentaires :

- L'utilisation du contingent.
- Les documents à fournir lors des contrôles (URSSAF – Inspecteur du Travail – Conseil des Prud'hommes....)

La règle de l'absence selon la convention collective.

La réglementation des frais professionnels :

- Petits déplacements :
Les indemnités obligatoires selon la convention :
Indemnité de trajet
Indemnité de transport
Indemnité de repas
- Grands déplacements :
Définition
Les règles d'application

Les primes :

- La vigilance à avoir

Les différents avantages en nature :

- L'information au salarié.

L'abattement de 10 % pour déductions spécifiques et son application..../...

IFRB Pays de la Loire

Zone Ar Mor, 4 Impasse Serge Reggiani - BP 60025
44801 Saint-Herblain Cedex
Tél. : 02 40 20 36 66 / Fax : 02 40 35 44 70 / contact@paysdelaloire.ifrb.fr



CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT - FORMATION

www.ifrbpaysdelaloire.fr

Vos contacts

IFRB PAYS DE LA LOIRE
02 40 20 36 66
contact@paysdelaloire.ifrb.fr

Durée

3,00 jour(s), 21 :00 heures

Coût de la formation

780€ HT Forfait/personne

Public

Gestionnaire paie, assistant(e) RH, comptable.
Toute personne désirant s'initier aux techniques de la paie et acquérir une connaissance générale des principes de paie du BTP.

Pré requis

Toute personne qui souhaite maîtriser les techniques de base de la paie et vérifier ses connaissances.

Effectif

De 8 à 12 participants

Formateurs

Marie MAZUEL - consultante

Moyens pédagogiques et supports

Méthode pédagogique :

Alternance d'apports théoriques et d'exemples concrets.
Analyse des bulletins de salaire, de tableau de vérification des réductions de charges.
Echanges d'expérience entre les participants et le formateur expert et praticien de la paie.
Evaluation de la formation et analyse de l'atteinte des objectifs.
Un support et des documents informatisés sont adressés à chaque stagiaire.

Informations complémentaires

Suite Programme

Le chômage partiel, le chômage intempéries :

Définition, calcul de l'indemnité de chômage intempéries ou chômage partiel.

Le calcul des charges sociales, les taux de cotisations avec application des modifications.

La réduction de la cotisation d'allocations familiales à compter de janvier 2017.

L'allègement Fillon : modification de la réduction Fillon à compter du 1er janvier 2017.

URSSAF – ASSEDIC – PROBTB

Caisse congés payés.

- La règle du plafond pour congés payés.

CICE :

- Le calcul du crédit d'impôt

La DSN (Déclaration Sociale Nominative) :

Les différentes étapes :

- Mise en place de la DSN phase 3
- Le point sur la DSN 3 (Agirc - Arrco - prévoyance - mutuelle)
- L'information à communiquer au salarié
- Les points essentiels à vérifier

La protection sociale complémentaire : La prévoyance et les frais de santé :

- La DUE
- La portabilité

Le calcul de l'effectif moyen au 31 décembre 2017 – Nouveau décret

Le nouveau bulletin de salaire pour 2018 – les nouvelles normes de présentation du bulletin de paie.

La dématérialisation du bulletin de paie à compter du 1er janvier 2017.

Les nouvelles règles du bulletin de salaire pour 2018 : nouveau calcul du plafond, exonération de charges, nouveau taux de CSG...

IFRB Pays de la Loire

Zone Ar Mor, 4 Impasse Serge Reggiani - BP 60025
44801 Saint-Herblain Cedex
Tél. : 02 40 20 36 66 / Fax : 02 40 35 44 70 / contact@paysdelaloire.ifrb.fr



CONSEIL - ACCOMPAGNEMENT - FORMATION

www.ifrbpaysdelaloire.fr